2023

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2023
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1er - Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	BERNOLLIN	Virginie	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	BOURNOT	Catherine	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	CASTEL	Marina	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	FAUVEL	Clarisse	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	FETILLE	Alexandra	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	GALBARDI	Michèle	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	GRENIER	Maryvonne	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	GRIGY	Dorothée	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	HERVIEU	Leslie	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	LAIZE	Céline	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	LECARDONNEL	Martine	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	LECHEVALIER	Patricia	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	LEGRULEY	Coralie	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	LEVILLAIN	Céline	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	PINSON	Marlène	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	POINTEAU	Hélène	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	SUZANNE	Françoise	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E
01/07/2023	THIEBLEMONT	Valérie	ADJOINT ADMINIS. TER.PL. 2E

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation
Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 27/06/2023
Qualité : Directeur des ressources humaines

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2023

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2023
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1er - Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'examen professionnel :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	DEGREMONT-NOURY	Céline	ADJOINT ADMINISTRATIF
01/07/2023	HADJADJ	Emilie	ADJOINT ADMINISTRATIF

Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	ZEKRI	Meriem	ADJOINT ADMINISTRATIF

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 27/06/2023
Qualité : Directeur des ressources humaines

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2023

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2023
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art. 1er - Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	FLAMBARD	Antoine	ADJOINT TER. PATRI. PPAL 2E CL

Art. 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 27/06/2023
Qualité : Directeur des ressources humaines

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2023

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2023
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1er - Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	BLIN	Sébastien	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	BOUGON	Franck	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	BRODIN	Lucie	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	DUREL	Guillaume	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	HECQUARD	Stéphane	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	HERBLAND	Thierry	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	LACOMBE	Stéphane	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	LARNAUD	Alain	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	LEFORESTIER	Annie	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	LEMAITRE	Julien	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	LEPINE	Mickaël	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	LEROTY	Mickaël	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	LEROUX	Emmanuel	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	MORICE	Guy	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	SAILLARD	Stéphane	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	SAMSON	Laurent	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL
01/07/2023	VAUTIER	Michaël	ADJOINT TECH. TER. PPAL 2E CL

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 27/06/2023
Qualité : Directeur des ressources humaines

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2023

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2023
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1er – Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe des établissements d'enseignement, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	AUBRY	Fabrice	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	AUMONT	Chantal	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	BAZIN	Pierrette	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	BESNIER	Nelly	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	CHESNEAU	Valérie	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	CLOT	Sophie	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	DANGUY	Marylène	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	DORANGE	Isabelle	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	DUVAL	Maryline	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	FONTAINE	Sylvie	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	GIROULT	Christel	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	GOILARD	Frédéric	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	JULIEN	Nathalie	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	LECORCHE	Maryline	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	LEFRANCOISE	Philippe	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	LORGANE	Christine	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	MERIENNE	Ludovic	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	MESNAGE	Fabienne	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	MICHEL	Sylvie	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	MILET	Patrick	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	OUTREQUIN	Brigitte	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	OZANNE	Anita	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	PACARY	Fabrice	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	PICOT	Annie	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	POTEY	Pascale	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	PRIME	Rosine	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	RICHARD	David	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	SICOT	Jean-François	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE
01/07/2023	TRAVERS	Michel	ADJOINT TEC.TER.PPAL 2E CL EE

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 27/06/2023
Qualité : Directeur des ressources humaines

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2023

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2023
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1er - Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	GRENTE	Philippe	AGENT DE MAITRISE
01/07/2023	LEBUFFE	Denise	AGENT DE MAITRISE
01/07/2023	LEDOUX	Cédric	AGENT DE MAITRISE
01/07/2023	LENOEL	Stéphane	AGENT DE MAITRISE
01/07/2023	LESEIGNEUR	Benoît	AGENT DE MAITRISE
01/07/2023	SINEUX	Fabrice	AGENT DE MAITRISE

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation
Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 27/06/2023
Qualité : Directeur des ressources humaines

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2023

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2023
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE
DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n° 2007-913 du 15 mai 2007 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1er - Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	BANSE	Nathalie	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS
01/07/2023	COMBETTE	Laurent	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS
01/07/2023	GOUBERT	Réjane	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS
01/07/2023	HASLEY	Françoise	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS
01/07/2023	VALLET	Isabelle	ADJOINT TECH. TER. ETAB. ENS

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 27/06/2023
Qualité : Directeur des ressources humaines

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.

2023

LA MANCHE
LE DÉPARTEMENT

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par :
Delphine Leroux

Arrêté portant tableau d'avancement de grade - année 2023
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2E CLASSE

Le président du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L522-23 à L522-31 ;

Vu le décret n° 2021-1818 du 24 décembre 2021 modifiant l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale et portant attribution d'une bonification d'ancienneté exceptionnelle ;

Vu le décret n° 2021-1819 du 24 décembre 2021 modifié portant organisation des carrières de fonctionnaires territoriaux de la catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques ;

Vu le protocole d'accord sur les déroulements de carrière signé par les organisations syndicales le 7 juin 2021 conformément aux lignes directrices de gestion de la collectivité.

ARRETE

Art 1er – Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'examen professionnel :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	BEAUFILS	Damien	ADJOINT TECHNIQUE
01/07/2023	DUBOURG	Guillaume	ADJOINT TECHNIQUE

Art 1er – Pour l'année 2023, le tableau d'avancement au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe, est établi de la manière suivante, au titre de l'ancienneté :

Date de nomination	Nom	Prénom	Grade actuel
01/07/2023	BOULLE	Mickaël	ADJOINT TECHNIQUE
01/07/2023	MAUCON	Jean-Marc	ADJOINT TECHNIQUE
01/08/2023	MOREL	Germain	ADJOINT TECHNIQUE
01/09/2023	LECAUDEY	Pascal	ADJOINT TECHNIQUE
01/11/2023	LEFEVRE	Sylvain	ADJOINT TECHNIQUE

Art 2 - Le présent tableau sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Manche, afin que celui-ci en assure la publicité.

Fait à Saint-Lô

Pour le président et par délégation

Signé électroniquement par : Jean-Baptiste de Maistre
Date de signature : 27/06/2023
Qualité : Directeur des ressources humaines

Le président du conseil départemental certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours gracieux auprès du président du conseil départemental et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen.